



Communiqué de presse

27 juin 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNEDIC

ALLOCATIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE : REVALORISATION DE 1,9% À PARTIR DU 1^{ER} JUILLET 2023

Lors de sa réunion du 27 juin, le Conseil d'administration de l'Unédic a décidé de revaloriser pour la seconde fois de l'année les allocations chômage. Après une revalorisation exceptionnelle de 1,9% en avril 2023, les partenaires sociaux relèvent de 1,9% les allocations chômage. 2,1 millions d'allocataires sont concernés par cette mesure qui s'appliquera dès le 1^{er} juillet.

Dans une période toujours marquée par la hausse des prix, les membres du Conseil d'administration de l'Unédic, représentants des salariés et des employeurs, ont décidé de revaloriser à deux reprises en 2023 les allocations chômage. Au 1^{er} avril, ils avaient statué sur une première revalorisation de 1,9%. Le Conseil d'administration de l'Unédic qui s'est réuni ce mardi 27 juin a voté, à la majorité des suffrages exprimés, une nouvelle revalorisation également de 1,9% au 1^{er} juillet.

La revalorisation concerne environ 2,1 millions de demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage au 1^{er} juillet 2023.

Conformément à l'article 20 du règlement d'assurance chômage annexé au décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019, les administrateurs de l'Unédic, partenaires sociaux gestionnaires du régime, ont la possibilité de revaloriser tout ou partie des allocations. Ils ont ainsi décidé les évolutions suivantes :

	Montant journalier actuel	Montant journalier au 1 ^{er} juillet 2023
Allocation minimale	31,00 €	31,59 €
Partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ⁽¹⁾	12,71 €	12,95 €
Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (ARE-F)	22,19 €	22,61 €
Plancher relatif à l'application du coefficient de dégressivité	62,53 €	63,72 €

(1) Elle s'ajoute à la partie proportionnelle de l'allocation.

La revalorisation de l'allocation minimale et de la partie fixe s'applique à l'ensemble des allocataires concernés par ces paramètres dès le premier jour de leur revalorisation.

La revalorisation du salaire journalier de référence (SJR) de 1,9% concerne les allocataires indemnisés au 1^{er} juillet 2023 dont le salaire de référence est composé de rémunérations relatives à des contrats de travail terminés depuis au moins 6 mois, soit environ 1,7 million de personnes. Pour environ 290 000 allocataires, seule la revalorisation de la partie fixe s'applique car ils n'ont pas l'ancienneté requise.

À Mayotte, l'allocation minimale journalière est portée à 15,78 € (15,20 € actuellement) et l'allocation minimale ARE-F passe à 11,31 € par jour (10,89 € actuellement).

Le montant de cette revalorisation s'élèverait en cumul pour 2023 et 2024 à 546 M€ pour le régime d'assurance chômage (hors dégressivité).

Elle intervient après une revalorisation de 2,9% au 1^{er} juillet 2022 et une revalorisation exceptionnelle de 1,9% au 1^{er} avril 2023. En moyenne, la revalorisation annuelle a été de 1,3 % lors des 5 dernières années.

Cas type :

En mai 2023, un allocataire de l'Assurance chômage n'ayant pas travaillé dans le mois et bénéficiant de l'allocation minimale recevait 961 € brut (31€ x 31 jours).

Dans ce même contexte, il recevra 979,29 € brut en juillet 2023 (31,59€ x 31 jours).

En juillet 2022, cet allocataire, avec les mêmes conditions, percevait 943,02 € brut (30,42€ x 31 jours)

À propos de l'Unédic

L'Unédic est une association paritaire, de statut privé, regroupant des représentants des salariés (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO) et des représentants des employeurs (Medef, CPME et U2P). Elle pilote et gère l'Assurance chômage en veillant à protéger les parcours professionnels au plus près des réalités de l'emploi, tout en étant attentive aux besoins des employeurs. Sa connaissance du marché du travail et sa faculté d'anticipation de la conjoncture économique lui permettent de garantir la solidité de ce régime à la fois assurantiel et solidaire. Ancrée sur tout le territoire grâce à son réseau d'instances paritaires régionales (IPR) et en interaction avec un écosystème large de partenaires institutionnels en France et à l'international, l'Unédic est un rouage essentiel au dynamisme de l'emploi. Sans cesse en mouvement, depuis plus de 60 ans, elle consolide et renouvelle l'Assurance chômage au service de la cohésion sociale et en soutien de l'économie française.